

# Parc national des Pyrénées

## Objectif 04: Garantir la qualité environnementale

[...]

### MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CET OBJECTIF

[...]

- **MESURE DE PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU**

- Mettre aux normes les installations de traitement des eaux usées dans les refuges et les cabanes pastorales.

[...]

#### **Contribution attendue des communes**

- Initient, portent et soutiennent les démarches.

#### **Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées**

- Rend ses refuges exemplaires ;

- Initie et accompagne les gestionnaires de refuges et de cabanes pastorales dans la réalisation d'actions exemplaires.

#### **Principaux autres partenaires à mobiliser**

Collectivités territoriales, gestionnaires d'estives, gestionnaires et propriétaires de refuges, syndicats départementaux d'électrification, organisateurs de manifestations, DDT et DDTM, ADEME, architectes des Bâtiments de France, CAUE, ARPE, DREAL, ONEMA, Commissariat de massif des Pyrénées, Agence de l'eau Adour Garonne, Association des amis du Parc ...

Page 47 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2395

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-15 14:41